

## Commission du personnel

Notes de la séance du 10 septembre 2012

**Présent-e-s:** Margareta Baddeley (vice-rectrice), Jean-Luc Veuthey (vice-recteur), Marie-Claire Cors-Huber (DIRH), Pierre Cosson (professeur), Jean-Henry Morin (professeur), Patrycja Paruch (professeure), Christiane Antoniadès (CER-CDI), Massimo Danzi (CER-CDI), Ashley Riggs (CER-CDD), Damian Raess (CER-CDD), Dominique Marin (PAT-admin centrale), Anouk Dupré (PAT-facultés)

**Excusé-e-s:** Thierry Lecerf (CER-CDI), Gaëlle Augé-Freytag (PAT-facultés)

**Absent-e-s:** Massimo Usel (USS)

**Note:** Susana Perdiz, adjointe

---

### 1. Bienvenue aux nouveaux membres de la Commission

J.-L. Veuthey souhaite la bienvenue au sein de la Commission à M. Massimo Danzi, qui succède à M. Patrick Suter, et à M. Damian Raess, qui succède à M. Bruno Cartoni.

### 2. Confirmation du PV de la séance précédente

M. Veuthey confirme auprès des présents que tout le monde a bien reçu le PV de la séance précédente et qu'il n'y a pas de remarques à ce sujet. Le PV est confirmé.

### 3. Point de situation de la révision du RPers , partie relative à la Protection de la personnalité

M.-C. Cors-Huber passe en revue le tableau des modifications de la partie relative à la Protection de la personnalité. Elle rappelle qu'il s'agit principalement d'alignements sur la procédure de l'Etat de Genève.

Les points suivants sont discutés :

- art. 73, al. 2 : P. Cosson s'interroge sur la pertinence d'interdire l'audition conjointe. Celle-ci peut s'avérer nécessaire dans certaines situations. Il se demande également pourquoi la personne accompagnante ne pourrait pas être un-e collègue. M.-C. Cors-Huber explique que toute possibilité de pression sur une personne vulnérable doit absolument être évitée, et que les auditions conjointes peuvent être très traumatisantes pour le/la plaignant-e. L'accord des parties est essentiel. De plus, les collègues pouvant être souvent être sollicités comme témoins, ils ne peuvent être admis comme accompagnants. M. Baddeley indique qu'il est très important que l'audition séparée soit clairement prévue. Selon elle l'al. 5 (autres mesures d'instruction) couvre la possibilité d'auditions conjointes. C. Antoniadès estime l'al. 5 trop vague et se demande si cette possibilité ne devrait pas être intégrée à l'al. 2. M. Baddeley répond qu'un al. 2 trop précis invaliderait l'al. 5. Les membres de la commission sont d'accord pour demander une reformulation de l'article, qui comprendrait les changements suivants :

- Ajouter que c'est l'audition initiale qui a lieu séparément.
- Inverser les al. 4 et 5
- Préciser que toute audition conjointe implique l'accord des deux parties.
- M. Baddeley demande également qu'à l'al. 2, la virgule après témoins soit effacée.

M.-C. Cors-Huber transmettra la demande de modification au Service juridique.

#### **4. Délais de gestion des procédures de renouvellements professoraux**

J.-L. Veuthey informe que la discussion en Triangle Azur n'a pas permis de trouver un moyen d'allonger la période d'évaluation des professeurs au vu des délais de notification prévus par les dispositions réglementaires (annonce de non-renouvellement 1 an à l'avance). M.-C. Cors-Huber précise qu'il y a une sécurité des deux côtés : on demande aux professeurs d'annoncer une démission un an à l'avance également.

#### **5. Assurance maladie pour le personnel de l'Université**

J.-L. Veuthey indique que ce sujet a été discuté en Rectorat et au Triangle Azur. Aucune Université ne veut/peut favoriser une assurance en particulier, cela contreviendrait aux lois sur les marchés publics. Par contre, l'Unige va faire un appel d'offres auprès des assurances. Les offres reçues seront ensuite publiées sur le site web dans une page spécifique, ainsi d'ailleurs que tout autre avantage pour le personnel que l'Université pourrait obtenir – toujours suite à appel d'offres.

J.-L. Veuthey et M.-C. Cors-Huber confirment également qu'aucune liste de personnel ne peut être fournie à une compagnie d'assurance.

#### Prochaine séance

La prochaine séance est fixée au 3 décembre 2012 à 12h15 (salle à confirmer)

Fin de la séance à 16h.